

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

## **20240926027DE**

### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE THEADAMUSE**

La commission culture et patrimoine souhaite maintenir son taux de participation à hauteur de 50% des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire de Sumène Artense communauté, inscrits à l'école de musique Theadamuse, dont l'antenne se situe à Bort les Orgues.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la convention de partenariat avec l'école de musique Théadamuse pour l'année scolaire 2024-2025 et d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR, :

- Valide la reconduction de la convention de partenariat avec l'école de musique Théadamuse pour l'année scolaire 2024-2025
- Valide le taux de participation à hauteur de 50% des frais d'inscription pour les élèves de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, résidant sur le territoire de Sumène Artense communauté
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'école de musique Théadamuse
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

015-241501055-20240926027DE-DE

A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

07 OCT. 2024  
07 OCT. 2024



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024  
Date de réception de l'AR: 07/10/2024

15-241501055-20240926027DE-DE

A G E D I